l'info-scope

Le journal

Syndicat des Professionnelles en Soins de Santé
du Nord de Lanaudière

Édition du 15 janvier 2010- *Année 5, numéro 2*

Les Agences

Sommaire :

- *Dossier privatisation*
- *Procédures pour affichage de post*
- *Fonds de solidarité FTQ*
- *Tournée des centres d'hébergement*
- *Calendrier des dates de tombées*
- *Fermeture du bureau*

Dossier privatisation

Les agences privées dans le réseau public

Comme partout au Québec, notre bon CSSS du Nord de Lanaudière connaît une utilisation de plus en plus forte des services d'Agences en placement de professionnels en Soins de Santé. À part le fait que ces personnes, en provenance du privé, viennent combler des besoins criants dans nos établissements où le personnel s'épuise à faire des heures supplémentaires, qu'est-ce que ça nous donne vraiment?
Et surtout, qu'est-ce que ça nous enlève???

Voici un premier aspect des conséquences réelles, plus néfastes que positives sur notre organisation du travail et la qualité des soins apportés à notre clientèle.

Effets sur les professionnelles en soins :

Les dirigeants nous présentent le personnel d'agence comme une solution inespérée et incontournable pour contrer la pénurie mais ce n'est qu'un déplacement de main d'œuvre et cela ne fait qu'accentuer le problème. Qui comblera le poste délaissé pour travailler au priver? Une personne de L'agence???

Le personnel épuisé accueille plutôt bien les ressources du secteur privé en tant que « sauveur » du réseau public.

Certaines sont même intégrées aux équipes régulières. Mais la plupart de ces travailleuses étant très mobiles proposeront moins leur aide à leurs collègues et seront souvent beaucoup moins impliquées dans leur travail auprès de patients qu'elles ne reverront probablement jamais.

Il s'ensuit un effet sur la qualité, la sécurité et la continuité des soins. Pour pallier à ces réalités et par souci de la clientèle, les professionnelles du réseau public en prennent plus sur leur dos. Elles orientent et supervisent les employées de l'agence et s'occupent des cas plus complexes en plus d'être soumises au temps supplémentaire obligatoire.

Finalement, peut-on vraiment dire que le privé nous vient en aide?

Comment peut-on ainsi détériorer l'organisation des unités de soins où l'on se retrouve parfois avec autant de personnel d'agences que de personnel régulier? Quelle sera la qualité des soins malgré toute notre bonne volonté? Comment convaincre les professionnelles de rester dans ce métier dans de telles conditions?

Dans le prochain journal, il sera question des effets du privé sur les syndiquées du secteur public.

Guylaine Riendeau, Multi Média

La FIQ fait de vous quelqu'un de privilégié
Grâce au partenariat entre Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et La Personnelle, vous avez accès à une assurance auto qui vous permet de préserver la valeur de votre voiture plus longtemps et d'éviter les soucis financiers.
Demandez une soumission :
1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)
lapersonnelle.com/fiq
fiq
FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC
laPersonnelle
Assurance de groupe auto et habitation
Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.

Procédures pour affichage de poste

Depuis la fin de la titularisation, certaines des règles qui régissent les affichages de postes ont été modifiées. Il y a donc plusieurs professionnelles de la catégorie 1 qui ne savent pas qu'il faut procéder différemment lors d'un affichage normal ou lors d'un salon de poste.

Affichage normal : Pour les postes avec exigences.

- Il suffit de cocher avec un crochet pour tous les postes qui vous intéresse;
- Votre nom apparaîtra sur la liste de chaque poste pour lequel vous avez signifiée votre intérêt.
- Il est fortement conseillé de cocher tous les postes qui vous intéresse même si, selon vous, vous ne respectez par les exigences demandées car dites-vous que la plupart des exigences sont contestées par le syndicat.
- L'Employeur appellera les personnes qui rencontrent les exigences selon leur ancienneté et les rencontrera en entrevue si nécessaire pour certains postes. Comme ce processus peut prendre un certain temps, il ne faut pas s'inquiéter de ne pas être appelé dès le lendemain de la fin de l'affichage. Il peut en effet s'écouler plusieurs semaines avant qu'une nomination soit faite.
- En cas de désistement, l'Employeur appellera la personne suivante sur la liste de candidates qui ont été retenues.

Salon de poste : Pour les postes sans exigence.

- Sur la feuille « salon de poste » en haut de la première colonne, il y a l'inscription PRIORITÉ qui signifie que vous devez inscrire une priorité pour signifier le poste qui vous intéresse le plus soit le numéro 1 pour le plus important pour vous, le numéro 2 pour celui qui a la priorité la plus importante suivant le numéro 1 et ainsi de suite.
- Vous ne pouvez pas inscrire vos choix par un crochet.
- Vous ne pouvez pas inscrire deux fois le même numéro pour émettre vos choix de priorité.
- Le désistement d'une employée peut être fait en tout temps avant la fin de sa période d'essai.
- Le poste qui a été refusé par une postulante pourra être offert à la personne suivante de la liste jusqu'à 14 jours de calendrier suivant la date de la première nomination pour ce poste.
- Après cette date, le poste sera remis en affichage au prochain salon de poste.

Si vous êtes absente pendant la période d'affichage, il est important de vous inscrire sur le registre de poste.
J'espère que ce « *mode d'emploi* » vous aidera à mieux faire vos choix et vous évitera des désistements inutiles lors du prochain affichage de poste qui est prévu

du 15 au 29 janvier 2010.

Louise Senneville
Secrétaire

Le Fonds de solidarité FTQ :

30% de crédit d'impôt supplémentaire à un RÉER normal
11.5% de rendement annuel…
Et plus de 143000 emplois créés et maintenu au Québec

Pour les six premiers mois de l'exercice financier en cours, terminé le 30 novembre 2009, le Fonds a enregistré un bénéfice net record de 515 millions $, soit **un rendement de 8 %.**
Pour la période de 12 mois, couvrant les deux derniers semestres du Fonds, soit du 1er décembre 2008 au 30 novembre 2009, le rendement atteint 11,5 %.
Je poursuis la tournée annuelle du Fonds dans toutes les installations du CSSSNL, toujours présente pour répondre à vos questions et vous encourager à économiser de l'impôt sans effort grâce à une retenue sur le salaire avec retour d'impôt immédiat.

Vendredi le 15 janvier 2010: CLSC Lavaltrie et CHSLD Alphonse Rondeau
Jeudi le 21 janvier 2010 : CHRDL
Lundi le 25 janvier 2010 : CHSLD Ste Élisabeth et CLSC Berthier

D'autres dates sont à venir.

Guylaine Riendeau, responsable locale

La grande tournée des centres d'hébergement : Le bilan

Depuis quelques temps nous avons remarqué une augmentation des appels en provenance des centres d'hébergement ayant pour sujet l'obligation d'effectuer du travail à temps supplémentaire, le manque de personnel, la surcharge de travail et la substitution de titres d'emploi …

C'est pourquoi l'exécutif a décidé d'aller rencontrer les professionnelles en soins dans chacun des centres d'hébergements, sur les trois quarts de travail, afin d'échanger avec eux sur les problématiques qu'elles vivent aux quotidiens. Au total 11 centres d'hébergements ont été visités.

Lors de ces rencontres nous avons présenté la structure interne de l'équipe syndicale et de son fonctionnement. Par la suite nous avons fait un bref historique pour bien comprendre la conjoncture actuelle depuis la création des réseaux de santé (CSSS), les fusions syndicales, les fusions d'anciennetés, la titularisation et le plan de main-d'œuvre.

Plusieurs explications ont été données sur l'accessibilité aux postes d'assistante infirmière chef afin de reconnaître l'expérience et l'expertise de l'infirmière en conformité avec l'annexe 4 de la convention collective locale.

Nous avons aussi profité de ces rencontres pour informer les membres de l'orientation du gouvernement sur la privatisation du réseau de santé en centre d'hébergement suivi d'un rappel sur la surcharge de travail et le temps supplémentaire obligatoire. Plusieurs membres nous ont dit être épuisées voir même exténuées par la surcharge de travail relié a l'alourdissement de la clientèle et l'augmentation des heures soins.
Dans un contexte idéologique néolibéral, où la volonté du gouvernement est de privatiser la santé, la désinstitutionalisation pour nos ainés en perte autonomie provoquera automatiquement une augmentation de la charge de travail dans nos centres d'hébergement.

La pénurie des professionnelles en soins, qui se fait déjà sentir avec le non remplacement, la substitution des titres emplois, la présence d'agences privées et le nombre important de travailleuses qui prendront leur retraite à court terme, nous donne peu d'espoir pour le futur…

Dans les prochaines semaines plusieurs rencontres auront lieu avec l'employeur afin de réviser, mettre à jour leurs descriptions de tâches et de convenir des correctifs à apporter.

Soyez assurées que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer les conditions de travail de nos professionnelles et que les efforts déployés pour y arriver ne seront pas ménagés. Vous devez garder à l'esprit qu'une équipe syndicale, quel que soit ses bonnes intentions, ne pourra jamais arriver à changer quoi que ce soit sans la volonté, le soutien et l'implication de ses membres et nous sommes conscients qu'un changement n'est jamais facile à vivre, même si c'est pour le mieux…

Claude Lavallée, *Agente syndicale*
Stéphane Gagnon, *Président*

Prenez note

- ***calendrier des dates de tombées de la disponibilité pour la catégorie 1***

Date de tombée de l'expression de la disponibilité	Période	**Période de l'horaire de travail**
Lundi le 30 novembre 2009	Période 13	28 février au 27 mars 2010
	Période 1	28 mars au 24 avril 2010
	Période 2	25 avril au 22 mai 2010
Lundi le 15 février 2010	Période 3	23 mai au 19 juin 2010
	Période 4	20 juin au 17 juillet 2010
	Période 5	18 juillet au 14 août 2010
	Période 6	15 août au 11 septembre 2010
Lundi le 14 juin 2010	Période 7	12 septembre au 9 octobre 2010
	Période 8	10 octobre au 6 novembre 2010
	Période 9	7 novembre au 4 décembre 2010
Lundi le 6 septembre 2010	Période 10	5 décembre au 1 janvier 2011
	Période 11	2 janvier au 29 janvier 2011
	Période 12	30 janvier au 26 février 2011

- ***Fermeture du bureau syndical***

Le bureau sera fermé les 19 et 20 janvier 2010 pour nous permettre d'assister au conseil fédéral spécial où nous en apprendrons plus sur les offres patronales de la négociation sectorielle

En cas d'urgence, vous pouvez utiliser notre boîte vocale et nous prendrons les messages deux fois par jour.

Syndicat des Professionnelles en Soins de Santé du Nord de Lanaudière
1000, rue Ste-Anne, St-Charles Borromée, J6E-6J2, Bureau 5 E 20
TEL : 450-759-8222 poste 2049 ou sans frais : 1-866-752-1406 ou FAX : 450-752-8335, e-mail : info@spssnl.qc.ca